

Winnipeg, passant par New York, ne peut être arrêté sur <i>capias</i>	460
CAPITAINE :— <i>Vide AFFRÉTEMENT.</i>	
CAUTIONNEMENT :—Le cautionnement fourni par un Shérif, en vertu du chapitre 92 des Statuts Refondus du Bas Canada, n'est pas nul parce qu'il n'aurait pas été fait en double, qu'il aurait été reçu par le protonotaire en l'absence du juge, qu'aucun avis en aurait été donné au Procureur Général, et que les cautions n'auraient pas justifié sous serment.....	272
“ :— <i>Vide APPEL.</i>	
CHARTE PARTIE :— <i>Vide AFFRÉTEMENT.</i>	
CHEMIN DE FER :— <i>Vide DOMMAGES.</i>	
“ :— <i>Vide CORPORATION MUNICIPALE.</i>	
CHEMIN PUBLIC :— <i>Vide DOMMAGE.</i>	
“ :— <i>Vide CORPORATION MUNICIPALE.</i>	
CHOSE JUGÉE :— <i>Vide DEMANDE INCIDENTE.</i>	
CITÉ DE MONTRÉAL :— <i>Vide ABATTOIRS.</i>	
COLLOCATION :— <i>Vide DÉPENS.</i>	
COMMERCE :— <i>Vide ABATTOIRS.</i>	
COMMETTANT :— <i>Vide RESPONSABILITÉ.</i>	
COMMIS VOYAGEURS :—Le privilége accordé par l'article 2006 du Code Civil, ne s'applique pas aux commis voyageurs..	337
“ VOYAGEURS :—La Corporation de la Cité des Trois-Rivières a le droit d'imposer une taxe sur les commis voyageurs.....	238
COMPLAINTE :—Le demandeur pour réussir doit prouver qu'il a eu la possession réelle et physique <i>de facto</i> , par lui et ses auteurs, pendant plus d'un an et jour avant la voie de fait dont il se plaint	379
“ :—Dans une action en complainte le demandeur qui prouve sa possession lors du trouble, est présumé avoir possédé l'immeuble depuis la date de son titre.	
“ :—Il peut aussi, pour compléter sa possession annale, joindre celle de ses auteurs.	
“ :—Les actes de simple tolérance, ne peuvent fonder la possession.	
“ :—C'est à celui qui a commencé à occuper un terrain	